

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03/03/2022

### **Cybermalveillance.gouv.fr accueille trois nouveaux membres**

Le dispositif national [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) d'assistance aux victimes de cybermalveillance et de prévention du risque numérique est piloté par le Groupement d'Intérêt Public Action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA).

Composé d'acteurs publics et privés, répartis en différents collèges (représentants de l'État, d'utilisateurs / victimes, de prestataires, et d'offreurs de solutions et de services), cette structure juridique permet l'implication opérationnelle et financière de ses membres.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 3 mars 2022, trois nouvelles candidatures ont été étudiées et acceptées pour rejoindre le GIP ACYMA :

Au sein du collège « utilisateur » :

**Association des maires de France  
et des présidents d'intercommunalité**



**Commission Nationale  
de l'Informatique et des Libertés**



Au sein du collège « offreur de solutions et de services » :

**Institut des Actuaires**



Cybermalveillance.gouv.fr remercie ses nouveaux partenaires qui se sont engagés à contribuer à l'assistance des victimes et à la prévention du risque numérique sur le territoire français.

## À propos de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

[Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales.

Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé d'une cinquantaine de membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à sa mission d'intérêt général. [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

Depuis février 2021, le dispositif propose également aux entreprises et collectivités un accompagnement par des professionnels labellisés ExpertCyber pour la sécurisation de leur système d'information.

En 2021, [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) a assisté plus de 173 000 victimes et accueilli près de 2,5 millions de visiteurs sur sa plateforme.

**Contact presse** : Pôle communication – email : [presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)

### NOS MEMBRES :

